

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Orléans, le

1 8 OCT. 2013

Service Evaluation, Energie, Valorisation de la Connaissance

Le Directeur régional

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire 15 rue Bernard Palissy 37925 TOURS CEDEX 9

Yannick.Jourdan@developpement-durable.gouv.fr Tél. 02 36 17 46 38 - Fax : 02 36 17 46 02

Affaire suivie par: Yannick JOURDAN

Nos réf: 2013-1245

Vos réf. :

Courriel: service.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale

Application de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme

Dossier: Projet de PLU sur la commune de Bossay-sur-Claise

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 11/07/13

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale le : 11/10/13

En application de l'article R. 121-15 du code de l'urbanisme et à défaut d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observations émises sur le dossier référencé ci-dessus.

Une information relative à cette absence :

- est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public ;
- est à mettre en ligne sur le site Internet de la Préfecture.

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Nicolas FORRA

Copie à DDT 37

ACCUEIL DU PUBLIC : 959 rue de la Bergeresse à OLIVET Horaires d'ouverture 8h15-12h00 / 13h45-17h00 5, avenue Buffon -BP 6407 45064 ORLEANS Cedex 2

Tél.: 02 36 17 41 41 - Fax: 02 36 17 41 01 http/www.centre.developpement-durable.gouv.fr

